



Saisine de la commission de surendettement

Par **manon mayard**, le **18/10/2016 à 22:55**

bonsoir,
je dois me résoudre à saisir la commission de surendettement
mon époux a contracté de multiples dettes.
il est sans emploi depuis de nombreuses années
je suis seule à travailler avec 4 enfants
les huissiers se bousculent à notre porte[smile31]
je souhaitais déposer le dossier à son nom uniquement
est-ce possible ?
je m'engagerai à rembourser le plan mais je ne souhaite pas être fichée...
est-ce considéré comme une mauvaise foi ?
puis je communiquer mes revenus en précisant que je ne veux pas figurer comme co-débiteur
?
merci de votre réponse
cordialement